

Le grand déclassement, ça suffit ! Des solutions existent !

Isolément vous êtes tenu à l'obligation de réserve et de discrétion professionnelle et dans vos réunions de travail, vous hésitez à intervenir ou à exprimer votre ressenti car vous devez adhérer à tous les projets sans réserve.

Mais vous pouvez rejoindre un collectif professionnel doté d'une vision DGFIP intégrant la reconnaissance professionnelle et vous place au centre de chaque réflexion stratégique. La CGC Finances Publiques construit son positionnement à partir de vos réflexions.

Pour faire remonter vos attentes au DG, à la DGAFP (Conseil commun de la Fonction publique, au Conseil supérieur de la Fonction publique d'Etat), au Ministre, rejoignez-nous. Nous sommes dédiés à la catégorie A (inspecteurs jusqu'à AFiPA) et possédons également une cellule qui traite des sujets spécifiques A+. Pour faire passer les messages, nous rappelons que la CGC est représentative au niveau du MEF ainsi qu'au niveau de la Fonction publique d'Etat (Conseil Commun FP et Conseil supérieur de la FP).

Nous souhaitons valider avec vous certaines positions : avoir des conditions matérielles de travail améliorées, accéder à un grade supérieur pour les inspecteurs via le dispositif PPCR et par tableau d'avancement. Pouvoir muter aisément vers un zone géographique souhaitée. Etre formé en amont des missions confiées. Ne pas rester IDIV CN administratif mal rémunéré au regard des responsabilités liées à ce grade. Permettre au stock des IP le passage à AFiPA par tableau d'avancement comme dans d'autres ministères. Toute une génération d'IP en activité, désormais seniors, a été sacrifiée. Proposer aux AFiPA des perspectives métiers valorisantes (certains restent sur leur poste durant des années sans perspective) et l'accès à l'échelon spécial HEA par tableau d'avancement sans quota ou limite de nombre. Reconnaître la plus-value professionnelle apportée par les AFiP et les préparer à devenir AGFiP. (un AFiP ne doit pas rester AfiP). Ne plus subir une DGFIP qui se désintéresse des seniors. Avoir une GRH formée et mieux dimensionnée. Proposer des plans sociaux calés sur le dispositif indemnitaire du Privé. Rémunérer le tutorat significativement. Gérer le handicap de manière individualisée tout au long de la carrière.

L'avenir de la catégorie A à la DGFIP doit être traité avec une vision globale des grades sans les opposer. L'approche par grade divise, fragilise les revendications et facilite l'action de l'administration. Accorder nos violons sur tous les grades de la catégorie A a le mérite de proposer un projet global et cohérent pour la DGFIP.

Construisez votre futur professionnel avec la CGC Finances Publiques !

**Rejoignez la CGC Finances Publiques qui
vous représente et défend vos droits.**





BULLETIN D'ADHÉSION 2022 A LA CGC Finances Publiques

Barème des cotisations 2022 :

● Inspecteur stagiaire.....	30 €
● Inspecteur / attaché d'administration / 1 ^{er} - 6 ^{ème} échelon.....	80 €
● Inspecteur / attaché d'administration /7 ^{ème} –11 ^{ème} échelon.....	105 €
● Inspecteur Divisionnaire de Classe Normale.....	130 €
● Inspecteur Divisionnaire Hors Classe.....	150 €
● Inspecteur Principal / attaché principal d'administration.....	160 €
● Administrateur des FiP-Adjoint (AFIPA).....	180 €
● Administrateur des FiP (AFIP).....	200 €
● Administrateur Général des FiP (AGFiP)	270 €
● Retraité.....	70 €
● COTISATION DE SOUTIEN : pour ceux souhaitant verser une somme supérieure au barème.	

NB : LA COTISATION OUVRE DROIT A UN CRÉDIT D'IMPOT DE 66%.

Par chèque : remplissez ce bulletin et adressez-le, accompagné d'un chèque à l'ordre de la CGC Finances Publiques à l'adresse figurant en en-tête.

Par virement : IMPORTANT → envoi SCAN du bulletin d'adhésion avec mention « virement » sur : cgcdgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr et francoise.dupont@syndicats.finances.gouv.fr

IBAN CGC : FR76 1027 8060 4100 0207 8670 181

En vous remerciant !

Nom, Prénom :	Année naissance :
Fonction, grade et échelon :	
Adresse personnelle :	
Tél et mail personnels :	
Adresse professionnelle :	
Déclare adhérer – renouveler à la CGC Finances Publiques en 2022	
Date :	Signature :

"Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) vise à protéger les données à caractère personnel. Les informations recueillies sont enregistrées sur un fichier informatisé par la CFE-CGC pour gérer ses adhérents.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant la CFE-CGC DGFIP."